

LMT AVOCATS : UNE CONCEPTION DU PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES ET LEURS ASSUREURS DANS LA GESTION DU RISQUE

Les risques industriels sont d'abord des risques d'entreprises. C'est donc aux côtés d'entreprises du secteur industriel, principalement étrangères, que les avocats fondateurs du département en charge des risques industriels du cabinet Lmt Avocats ont développé leur activité, avant de gagner la confiance des partenaires assureurs de leurs clients.

De son histoire, de ces années consacrées à conseiller et défendre des PME comme des groupes internationaux (notamment industriels allemands et anglo-saxons) des secteurs pharmaceutique, chimique, métallurgique ou encore mécanique, notre cabinet puise son savoir-faire dans les différents domaines de la prévention et de la gestion des risques industriels.

Parce qu'un risque doit d'abord se maîtriser, la mise en œuvre d'outils juridiques destinés à encadrer et contenir les conséquences éventuelles de sa manifestation est essentielle. Qu'il s'agisse de rédiger des clauses destinées à limiter les conséquences d'une responsabilité, de décrire avec précision les garanties d'assurance imposées à des partenaires fournisseurs ou sous-traitants, d'accompagner l'élaboration de conventions portant sur la fourniture d'équipements ou d'installations, notre équipe a en permanence le souci de promouvoir cette culture de la sécurisation juridique qu'elle a elle-même enrichie au travers de la confrontation que permet la gestion de dossiers contentieux.

Parce que c'est souvent dans l'urgence que devront être prises les décisions stratégiques essentielles qui auront les conséquences les plus importantes sur le déroulement et l'issue d'une procédure d'expertise judiciaire, il est crucial de se mobiliser de façon immédiate. Nos atouts ? L'expérience acquise par notre équipe, sa connaissance de tous les acteurs de l'expertise judiciaire et des usages des tribunaux, son réseau de correspondants tissé et maintenu au fil des années. Nos interlocuteurs assureurs, industriels, courtiers et cabinets d'expertise peuvent compter sur notre réactivité.

Parce qu'un dossier contentieux de risque industriel se gagne avec et souvent grâce à l'entreprise assurée, nous nous attachons à travailler en très étroite collaboration avec ses techniciens et juristes, afin de mettre à profit les compétences techniques qu'ils possèdent, dans un travail commun avec l'expert technique professionnel mandaté par l'assureur. Les membres de notre équipe étant bilingues ou trilingues (Anglais/Allemand), ils sont à même d'échanger de manière approfondie avec des interlocuteurs étrangers dont ils connaissent les habitudes, la culture et les méthodes de travail.

Enfin, parce que la compréhension des questions techniques est essentielle dans ce domaine particulier du contentieux, nous avons à cœur de constituer une véritable équipe avec les experts techniques qui sont amenés à intervenir à nos côtés.

Ce sont ces principes essentiels que nous mettons en œuvre dans le traitement des nombreux contentieux confiés par nos clients industriels et assureurs, contentieux concernant la mise en jeu d'une responsabilité dans la fourniture d'un composant, d'un produit, d'un équipement ou d'une installation, ou encore à la suite d'un sinistre accidentel majeur ou d'un sinistre sériel.

Grâce à notre expérience, en particulier celle que nous avons confortée en assistant régulièrement des sociétés étrangères, nous pouvons nous appuyer sur cette singularité de demeurer un cabinet français indépendant, à taille humaine, ayant les compétences juridiques, linguistiques et les ressources pour intervenir dans des opérations expertales et des contentieux importants de dimension internationale. ■

LmtAvocats

L'équipe

Christian Connor,
avocat, associé

Guy Martinet,
avocat, associé

Alexandre Gruber,
avocat, associé

Fabrice Hagège,
avocat, collaborateur senior

Nicolas Joumier,
avocat, collaborateur senior

Alexandra Dreyfuss,
avocat, collaboratrice

Mathilde Fiers,
avocat, collaboratrice

Anne Marchesi,
avocat, collaboratrice

Camilla Rut,
avocat, collaboratrice

Contact : Christian Connor

Avocat au Barreau de Paris
Associé/Partner

Lmt Avocats A.A.R.P.I.

5 rue Beaujon - 75008 Paris - France

Tél. : +33 (0)1.53.81.53.00

Fax : +33 (0)1.53.81.53.00

cconnor@lmtavocats.com

www.lmtavocats.com